

## Décision n° 2025 – 172

## NOMENCLATURE : 01 - 01

### **DECISION RELATIVE A L'ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE D'ACQUISITION DE PC FIXES ET PORTABLES – NEUFS ET RECONDITIONNES - ET D'ECRANS RECONDITIONNES - PF25003**

Le Maire de la Ville de LENS,

Président de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin,

Vu la délibération en date du 25 Mai 2020 relative à l'application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°2022-2812 du 26 Septembre 2022 portant délégations à des adjoints au maire, modifié par l'arrêté n°2024-2150 du 26 juillet 2024, portant sur la délégation de M. Thibault Gheysens,

Vu le code de la commande publique, et notamment l'article R2123-1 1°,

Considérant qu'une procédure de mise en concurrence a été réalisée sous forme d'une procédure adaptée pour l'accord-cadre relatif à L'acquisition de PC fixes et portables – neufs et reconditionnés – et d'écrans reconditionnés et que celle-ci a été publié au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics et sur la Plateforme de dématérialisation Achatpublic,

Vu les propositions financières reçues des sociétés : Computer Services (77000), Déclic Info (59540), Mediacom Système Distribution (13013), Dyadem (37210), Réseau Informatique Services Lens (62300), Belta (59220), Bechtle Direct (67400), Heliq (59810), Olinn It (34400), Aratice (95310), Lafi (92230), Promatec (59910), I-Tech Informatique (62223), Olysis (02200), Improveus (92522), AFB France (74960), Printerrea (28500), Entreprise Adaptée Defabnord (59200), Ecodair (75018),

### DECIDE

**ARTICLE 1** : D'autoriser la signature des contrats portant sur l'acquisition de PC fixes et portables – neufs et reconditionnés – et d'écrans reconditionnés, avec les établissements suivants :

- Lot n°1 - Acquisition de PC de bureau neufs : Société **DECLIC INFO**, dont le siège social se situe : 221 rue de la République – 59 540 CAUDRY ;
- Lot n°2 - Acquisition de PC portables neufs : : Société **DECLIC INFO**, dont le siège social se situe : 221 rue de la République – 59 540 CAUDRY ;
- Lot n°3 - Acquisition de PC fixes et portables reconditionnés : Société **PRINTERREA**, dont le siège social se situe : 2 boulevard de l'Industrie – 28 500 VERNOUILLET ;
- Lot n°4 - Acquisition d'écrans reconditionnés : : Société **PRINTERREA** dont le siège social se situe : 2 boulevard de l'Industrie – 28 500 VERNOUILLET ;

**ARTICLE 2 :** Ces contrats sont passés à prix unitaires dans le cadre d'accords-cadres mono attributaire à bon de commande et dont les montants respectifs sont les suivants :

- Lot 1 - Acquisition de PC de bureau neufs, pour un montant maximum par période de 10 000,00€ HT ;
- Lot 2 - Acquisition de PC portables neufs, pour un montant maximum par période de 20 000,00€ HT ;
- Lot 3 - Acquisition de PC fixes et portables reconditionnés, pour un montant maximum par période de 35 000,00€ HT ;
- Lot 4 - Acquisition d'écrans reconditionnés, pour un montant maximum par période de 5 000,00€ HT ;

**ARTICLE 3 :** La durée de ces contrats est fixée pour une durée allant de la date de notification jusqu'au 31 mars 2026.

Ces contrats sont reconductibles de manière expresse 2 fois un an, et ce sans que les titulaires ne puissent s'y opposer selon les dispositions de l'article R2112-4 du Code de la commande publique.

Pour ce faire, le pouvoir adjudicateur prend par écrit la décision de reconduire ou non ces contrats avant la date de fin de la période d'exécution en cours.

**ARTICLE 4 :** Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2025 et seront prévus au budget des exercices suivants.

**ARTICLE 5 :** Le Directeur Général Adjoint des Services en charge de la Vie de la Cité, l'accès aux Services Publics et Ressources Internes ainsi que Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision, qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville de Lens : [www.villedelens.fr](http://www.villedelens.fr) (Rubrique Actes Administratifs).



Fait en l'Hôtel de Ville, le 10/06/2025

Pour Le Maire  
L'adjoint

Pierre MAZURE